



Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Règlementation temporaire de la circulation pour travaux de réparation d'une fuite d'eau

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant que pour entreprendre des travaux de réparation d'une fuite d'eau à Calvinet, devant la maison située au 34 rue de la châtaigneraie, réalisés par la Mairie et l'entreprise VAISSIERE TP, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : - En raison de ces travaux, la circulation sera déviée par la rue Géraud de Bonnafos en provenance d'Aurillac et par la route départementale 66 en provenance de Maurs, du lundi 29 août 2022 à 8h au mercredi 31 août 2022 à 18h, sauf riverains, personnel enseignant, secours et professionnels de santé.

ARTICLE 2 : - La signalisation appropriée sera mise en place par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : - Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 26 août 2022
François DANEMANS
Maire,



RF	
PREFECTURE D' AURILLAC	
Contrôle de légalité	Place Jean de Bonnefon Calvinet 15340 PUYCAPEL
Date de réception : 01/09/2022	Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 à Calvinet (tél : 04 71 49 94 32)
015-200086494-20220820	Mardi matin de 9h à 12h00 à Mourjou (tél : 04 71 49 96 37)

mairie@puycapel.fr